

## Comment faire une demande de logement ?

Toute personne qui souhaite obtenir un logement d'habitation à loyer modéré (hlm) doit constituer un dossier.

**La demande peut être faite en ligne, sur le site [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr) (<http://www.demande-logement-social.gouv.fr>), ou en guichet** auprès du bailleur (Valophis par exemple) ou au Centre administratif municipal.

Quel que soit le moyen utilisé pour créer ou mettre jour votre dossier, celui-ci sera traité de la même façon.  
**Il s'agit en effet d'un dossier unique et partagé.**

L'attribution d'un logement s'effectue ensuite au sein d'une « commission d'attribution (<https://www.mairie-orly.fr/Cadre-de-vie/Habiter-a-Orly/Demande-de-logement/Par-qui-sont-attribues-les-logements>) ».

**Les délais d'attribution, qui peuvent être longs, ne peuvent être prévus à l'avance**, et ce pour deux raisons :

- Il est impossible de prévoir les déménagements des locataires installés,
- Les délais varient d'un dossier de demandeur à l'autre. En effet, les délais dépendent aussi de la typologie demandée, les logements les plus grands, destinés aux familles les plus nombreuses, étant généralement ceux entraînant le plus d'attente.

**Aucun frais de dossier n'est réclamé lors de la demande de logement, ni lors de la signature du bail.**

### Renseignements :

#### Permanences du Service habitat-logement :

- Permanences au Guichet unique (centre administratif, 7 avenue Adrien Raynal) le mardi matin et le jeudi après-midi, uniquement sur rendez-vous, au 01 48 90 20 00 (callto:01 48 90 20 00)
- Permanences téléphoniques le lundi après-midi, mercredi après-midi et vendredi matin au 01 48 90 20 00 (callto:01 48 90 20 00)